

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de NOUSSEVILLER-ST.NABOR

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Membres présents : MICHELS Grégory, SCHLIENGER Gilles, SCHUSTER Sabine, KARMANN Raymonde, KLEIN Michael, WEBER David, BERNARD Caroline, MATTIUZZO Jérémie, ZIMMERMANN Sébastien, HEHN Jean Philippe, JUNG Carole, WACK Anne, RISSE Pamela.

Membres absents excusés : WAGNER Jérôme, MICHELS Anais.

1/ ATTRIBUTION D'UN NOM A L'ECOLE ELEMENTAIRE.

Les enseignantes de l'école élémentaire ont proposé au Maire de donner un nom à leur école.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- D'attribuer des noms aux écoles à condition que les deux écoles soient d'accord, à savoir l'école élémentaire et l'école maternelle.
 - De proposer aux enseignantes de faire des propositions de noms.
- Le conseil municipal décidera des noms retenus.

2/ MISE EN PLACE DE REGLES D'ACHAT DE GERBES FUNERAIRES.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un protocole pour l'achat de gerbes funéraires défini comme suit :

En cas de décès du père, de la mère, d'un enfant, d'une conjointe, d'un conjoint :

- D'un membre du conseil municipal actif,
- Du personnel communal,
- D'un ancien membre du conseil municipal.

3/ SUBVENTION A L'AMICALE DES POMPIERS DU STRICHBACH.

Le Maire informe le Conseil Municipal, que l'amicale des sapeurs-pompiers du Strichbach qui regroupe les communes de Hundling, Ippling, Metzling et Nousseviller St Nabor sollicite les quatre communes afin de financer les frais de fonctionnement du corps local.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

- De verser une subvention de 1.300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Strichbach.
- Autorise le Maire à établir le mandat correspondant.

5/ CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX.

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention du Service de Gestion Comptable qui précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec le Service de Gestion Comptable.

INFORMATIONS DIVERSES.

1/ Concertation sur l'Orientation PADD.

L'orientation du PADD a été présentée lors de la séance.

Un retour du département est attendu dans les prochains jours, s'en suivra une concertation et un débat lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2023.

2/ Vente de bois sur pied.

La vente de bois sur pied effectuée par l'ONF dans la forêt communale en 2022, a rapporté la somme de 4.600,00 € en menu produits forestiers dont 12% (552,00€) reversé à l'ONF.

3/ Achat d'un défibrillateur itinérant.

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur itinérant pour un montant de 1.400,00 € et d'une armoire chauffante pour le défibrillateur installé à la salle polyvalente pour la somme de 500,00 €.

4/Participation citoyenne.

10 bénévoles de Cadenbronn et 12 bénévoles de Nousseviller sont inscrits comme volontaires à la participation citoyenne. Soit 9 femmes et 13 hommes, entre 40 et 74 ans, l'âge moyen étant de 57 ans.

Les intéressés seront les référents directs en liaison avec la gendarmerie selon un protocole bien défini.

5/ Inondations.

Une étude du fonctionnement hydraulique a été réalisée à la sortie de Cadenbronn vers Rouhling. Elle a révélé que 44 hectares drainent l'eau pluviale. Le calibrage fait à l'époque était suffisant mais l'augmentation de la pluviométrie et qu'une partie des eaux proviennent des maisons et de la descente de la rue de la forêt vers le point critique.

Il existe deux solutions à ce problème :

Créer un bassin de rétention en amont ou augmenter la capacité des tuyaux sous la route en faisant faire un complément d'étude pour savoir si cela ne va pas aggraver le flux vers le ruisseau ce qui provoquerait des inondations sur les habitations de la rue de la Vallée.

Lors des derniers épisodes pluvieux les élus se sont rendus à plusieurs endroits de la commune afin de constater des problèmes d'écoulement de l'eau de pluie provoquant des inondations. Des devis de travaux sont en attente de réception afin de remédier à ce problème.

6/ Travaux de rénovation de la toiture de l'église de Nousseviller.

Suite à des fuites et de la nécessité de remplacer quelques ardoises, des travaux de rénovation de la toiture de l'église de Nousseviller sont envisagés. Un devis a été demandé à l'entreprise Toiture François de Metzging pour un montant total de 4.260,00€

7/ Accident de la circulation du 11 décembre 2022.

Suite à l'accident de la circulation survenu dans la soirée du 11 décembre 2022 faisant une victime. Le rétrécissement créé devant la mairie n'est pas remis en cause et le Conseil Municipal décide de le maintenir.

8/ Point sur les subventions pour le terrain synthétique.

Le Maire fait un point sur les éventuelles subventions que la commune devrait obtenir sur le projet de transformation de l'aire de jeux en terrain synthétique.

Fond d'aide au Football Amateur	montant demandé	40.000 €	obtenu	20.000 €
CAFPF		100.000 €		100.000 €
Région		100.000 €		100.000 €
Département		170.000 €		163.000 €
Etat DETR		190.000 €		150.000 €
TOTAL HT		600.000 €		533.000 €
Coût des travaux	755.000 €			
% financement	71 %			
% autofinancement	29 %	soit 218.950,00 €		

DIVERS

Suite aux désagréments rencontrés lors des routes verglacées du lundi 30 janvier 2023, des membres du conseil ont proposé au Maire de reporter l'ouverture des écoles élémentaire et maternelle à 10h00 au lieu de 8h00 pour les prochains épisodes neigeux ou verglacés.

Le maire répond que cela causerait de gros problèmes de garde aux parents d'élèves qui doivent se rendre au travail.